



Collège Viala - AVIGNON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE DU MARDI 17 JANVIER 2017

Composition du CVC :

Président : Monsieur Aguilera (Principal)

Parent d'élève : Monsieur Lanternier

Equipe éducative : Mme Dufour (professeur documentaliste), Mme Baches (professeur de SVT), Mme Vilain (professeur de Lettres), Mme Jean (infirmière), Mme Delgado (CPE)

Délégués élèves volontaires:

Furnon Chantal, Chari Nawel (6^{ème}1)
El Airy Ilyes, Persia Lorenzo, Constantin Lucas, Laso Matéo (6^{ème}2)
Roux Violette, Fribault Asley (6^{ème}3)
Brochot Claire (5^{ème}2)
Aboucharid Maroua, Messaoudi Emma (4^{ème}2)
Hernandez Sasha, Benamar France Cassia (4^{ème}3)
Boulharrak Nadir (3^{ème}1)
Rugamer Maria, Badalssari Maia, Launay Elias (3^{ème}3)

Elèves volontaires :

Defaye Philémon, Roubertie Enak (5^{ème}3)

Proposition de Règlement Intérieur du Conseil de Vie Collégienne du collège Joseph Viala (à soumettre au vote du Conseil d'Administration)

Le CVC du collège Joseph Viala est une instance consultative composée de membres permanents et non permanents.

Les membres permanents sont :

Des élèves délégués volontaires, des élèves non élus volontaires, des personnels de l'établissement (Principal, CPE, Professeur documentaliste), Des parents d'élèves.

Les membres non permanents sont :

L'infirmière, les enseignants, la conseillère d'orientation psychologue, l'assistante sociale, la gestionnaire et les élèves volontaires non élus (en soutien à la réalisation de projets)
Ils interviennent au sein du CVC, à sa demande, en fonction des thèmes abordés.

Cette instance doit permettre de connaître les avis, les idées des collégiens ainsi que les actions à mettre en œuvre pour l'amélioration du climat scolaire. Dans ce sens, il répond à l'axe 1 du Projet Académique pour l'amélioration du climat scolaire et au projet éducatif du projet d'établissement qui est de favoriser le parcours citoyen des élèves.

Téléphone

04 90 80 71 00

Fax

04 90 8071 08

Mél.

ce.0840006a

@ac-aix-marseille.fr

35 rue guillaume puy
84000 AVIGNON



Les objectifs que se donne le CVC est de favoriser l'expression et de faire prendre en compte la parole des élèves en impulsant des actions pour valoriser les initiatives. Le CVC sera une force de proposition pour l'aménagement des espaces destinés à la vie collégienne, l'organisation d'actions collectives culturelles et festives, d'actions de solidarité et d'actions citoyennes.

Le fonctionnement

2/3

- Le CVC est présidé par le chef d'établissement et/ou le CPE et le Professeur documentaliste. Un élève élu parmi les membres volontaires est nommé Vice-président.
- Le CVC se réunit au moins une fois par mois afin de mener à bien les projets proposés.
- La date des réunions est fixée en Conseil par les membres du CVC afin d'assurer la continuité des projets. Elle est rappelée une semaine avant la réunion par voie d'affichage dans l'établissement par le président ou ses représentants et sur le site internet du collège.
- L'ordre du jour des réunions est arrêté par le chef d'établissement sur proposition des membres du CVC. Des questions relatives à la mise en place de projets peuvent être déposées au préalable d'une réunion quarante huit heures avant la séance.
- Le CVC ne peut siéger valablement que si la majorité de ses membres sont présents.
Dans le cas contraire, une autre date est proposée sous huit jours par voie d'affichage.
Des comités de pilotage restreints peuvent se réunir à leur demande pour finaliser un projet. Une salle sera, alors, mise à leur disposition.
- Un compte rendu est rédigé à chaque séance du CVC. Il est diffusé aux délégués de classe ainsi qu'au Conseil d'administration. Il est également affiché dans l'établissement.
Les délégués élus au Conseil d'Administration peuvent présenter les projets du CVC au CA. Cependant, un représentant du CVC (vice-président) peut être invité pour le faire.
- Les membres du CVC doivent s'assurer d'avoir l'adhésion de leurs camarades pour l'organisation d'actions collectives. Ils s'attacheront à prendre leurs avis en utilisant les moyens qui sont à leur disposition (assemblée générale des délégués, assemblée générale du foyer socio-éducatif...). De même, les actions menées doivent être visibles. Tous les moyens utiles doivent être utilisés à cette fin (site du collège, affichage...).
- Sauf cas exceptionnel, les actions décidées doivent aboutir dans l'année scolaire.

Séance du 17 janvier 2017



3/3

L'assemblée générale du foyer socio-éducatif du lundi 9 janvier 2017 prévoit l'organisation d'une fête du collège. La date arrêtée pour cet évènement est le vendredi 23 juin de 17h à 21h.

Les membres du CVC, à l'unanimité, ont décidé de mettre en œuvre cette fête en collaboration avec les membres du bureau du FSE.

Après un tour d'horizon des différentes idées émises pour la réalisation de cet évènement, il est décidé de :

- Mettre en valeur les réalisations des élèves (EPI, clubs, etc.)
- Proposer un buffet dont les bénéfices seraient reversés au FSE avec la contribution des parents d'élèves.
- Organiser une tombola
- Organiser un concours de « jeunes talents ».
- Proposer une animation musicale.

Afin de préparer la fête dans les meilleures conditions, des petits comités de pilotage se sont formés.

1. Comité en charge de répertorier les réalisations des élèves, à mettre en valeur :
Maria Rugamer, Maia Badalssari, Ilyes El Airy.
2. Comité en charge du buffet :
Sasha Hernandez, Cassia Benamar, Philémon Defaye, Nawel Chari.
3. Comité en charge de la tombola :
Lorenzo Persia, Asley Fribault, Mathéo Laso, Violette Roux, Claire Brochot

Les membres du CVC souhaitent également mettre en place un évènement pour dire au revoir aux élèves de troisième, ce qui reste à déterminer.

Les auditions nécessaires pour la création du concours « jeunes talents » feront l'objet d'une autre réunion du CVC.

La prochaine réunion est fixée au **lundi 6 février 2017 à 12h30** :

Ordre du jour :

- Validation de la proposition de règlement intérieur
- Mise en commun des travaux préparatoires des différents comités de pilotage
- Préparation des auditions du concours « jeunes talents » et réflexion sur la place des élèves de troisième lors de la fête.